



14^{ème} législature

Question N° : 14824

de M. Sordi Michel (Union pour un Mouvement Populaire - Haut-Rhin)

Question écrite

Ministère interrogé > Affaires sociales et santé

Ministère attributaire > Affaires sociales et santé

Rubrique > drogue

Tête d'analyse > toxicomanie

Analyse > salles d'injection de drogue. mise en place

Question publiée au JO le : **01/01/2013** page : **15**

Réponse publiée au JO le : **05/02/2013** page : **1295**

Texte de la question

M. Michel Sordi attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le lancement de l'expérimentation des salles de consommation de drogue (« salles de shoot ») prévu avant la fin de l'année. Selon un sondage IFOP, 55 % des Français sont opposés à ce projet. Le but de ces salles ne serait pas de sortir les gens des drogues mais de les y maintenir à l'aide de drogues de substitution (Méthadone, Subutex) bien plus addictives. De plus, dans les pays où ces salles existent déjà, la consommation de drogue n'aurait pas diminué. La réelle solution aux problèmes des drogues est la prévention et l'information auprès de la population des dangers qu'elles représentent. Durant la précédente législature, l'accent avait justement été mis sur la prévention avec de nombreuses campagnes de sensibilisation sur les effets de la consommation de drogues chez les jeunes. Aussi, il lui demande de lui préciser les moyens que le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour prévenir et lutter contre la consommation de stupéfiants.

Texte de la réponse

Les salles de consommation à moindre risque sont des espaces encadrés par des professionnels (personnel médical et infirmier, travailleurs sociaux) qui visent à lutter contre les risques infectieux liés à l'usage de drogues et à favoriser le contact entre les usagers et les professionnels de santé pour les aider à réduire progressivement leur consommation de drogues. Il faut rappeler qu'il existe aujourd'hui environ 81 000 usagers actifs (usage régulier) de drogues par voie intraveineuse, avec environ 100 décès par overdose par an. L'institut national de la santé et de la recherche médicale a publié en 2010 une expertise collective apportant une synthèse des résultats obtenus à la suite de la mise en place de salles de consommation dans 8 pays étrangers : 92 salles de consommation à moindre risque étaient opérationnelles principalement aux Pays-Bas (45 salles), en Allemagne (25 salles), en Suisse (12 salles) et en Espagne (6 salles). Les données disponibles indiquent que les salles de consommation à moindre risque apportent aux usagers qui les fréquentent des injections qui se déroulent dans des conditions hygiéniques, la possibilité de recevoir des conseils et des instructions spécifiques, une diminution des comportements à risque et une réelle prévention d'overdoses mortelles. Il faut également souligner qu'il a été mis en évidence la réduction de l'usage de drogues en public et des nuisances associées, ce qui bénéficie à l'ensemble des concitoyens. Pour toutes ces raisons, des réflexions sont en cours pour étudier la possibilité d'expérimenter les salles de consommation à moindre risque en France. Plusieurs villes se sont portées volontaires. Les associations de patients et les professionnels de santé soutiennent cette démarche. La question juridique sera par ailleurs examinée dans le cadre de cette expérimentation. Ces salles de consommation à moindre risque constituent l'un des volets possibles d'une politique de réduction des risques. Celle-ci passe aussi par la prévention, par des prises en charge de qualité et par un accompagnement médical et social de la personne.